

PROGRAMME DE LA FORMATION COMPLEMENTAIRE (post-permis) ART. L.223-1 du Code de la Route

DUREE

7 heures

EFFECTIF

Effectif minimum de 6 stagiaires et maximum de 12 stagiaires.

OBJECTIFS GENERAUX

Selon l'article L.223-1 du Code de la route, la formation va permettre au conducteur d'être capable d'améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes et de rendre son déplacement plus sûr et plus citoyen, par des choix de mobilité responsable.

AVERTISSEMENT

La réduction de la période probatoire concerne uniquement les conducteurs qui n'ont pas commis d'infractions ayant donné lieu à un retrait de points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension du droit à conduire.

Une exclusion de la formation est prévue dans les trois cas suivants :

- désintéressement visible pour la formation dispensée,
- comportement faisant manifestement apparaître la consommation de produits psycho actifs
- non respect des horaires.

La formation est réalisée par un établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière, disposant du label de qualité prévu à l'arrêté du 26/02/2018.

PUBLIC ET PREREQUIS

- Conducteur volontaire souhaitant réduire sa période probatoire.
- Etre titulaire d'un premier permis de conduire (A1, A2, B1 ou B) depuis au moins 6 mois, au plus 12 mois.



Accès possible aux personnes en situation de handicap (sourds et malentendants), contactez-nous pour en discuter.

MODALITES TECHNIQUES, PEDAGOGIQUES ET D'ENCADREMENT

Formation en présentiel.

Enseignants titulaires de l'Autorisation d'enseigner en cours de validité, ayant suivi une formation spécifique ou ayant l'un des diplômes suivants :

- Brevet d'Aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur (BAFM)
- Brevet d'animateur pour la formation des conducteurs responsables d'infractions
- Titre professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Personne en charge des relations avec le stagiaire : nous contacter.

Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail.

MODALITES D'EVALUATION DES CONNAISSANCES, DE L'APPRECIATION DES STAGIAIRES

L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.

Bilan et engagement de l'élève face à lui-même et vis-à-vis du groupe.

Cette formation ne fait pas l'objet d'une validation des acquis.

Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

Attestation de suivi de la formation complémentaire prévue à l'article IV – R223-4-1 du Code de la route.

Attestation de fin de formation.

Formation non éligible au CPF.

HORAIRE

Matinée : 8H00 – 12H00

Après-midi : 13H00 – 16H00

HORAIRE

Matinée : 8H00 – 12H00

Après-midi : 13H00 – 16H00

TARIFS

120,00 € par personne la journée de formation.

PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION

MODULE 1	OBJECTIF : Améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduites complexes	
	- Présentation de la formation - Questionnaire d'autoévaluation - Constitution du groupe – présentation - Traitement du questionnaire d'autoévaluation - Perception des risques - Situations complexes	
DUREE		MOYENS A PLANIFIER
4H00		Salle équipée d'un ensemble multimédia

MODULE 2	OBJECTIF : Rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsable	
	- Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes - Choix de mobilité - Bilan avec engagement	
DUREE		MOYENS A PLANIFIER
3h00		Salle équipée d'un ensemble multimédia 1 véhicule pour 4 stagiaires max.

CONTACT

Pour toute question, vous pouvez joindre le centre au :

☎ 0262.43.80.75 (bureau)

☎ 0692.85.57.00 (M. CADARSI, responsable pédagogique)

Par mail : jean-lou.cadarsi@wanadoo.fr